

NOTE

=====

Référence facture 1/8/60 et Bon de commande n° 250 du 30/12/59

Il y a une décision de non recours qui autorise à traiter de gré à gré avec les C.n.C.

Décision: N° 662/03/59 du 12/2/1959 du Directeur des Travaux Publics.-

Kibungu, le 29 janvier 1960.-  
Le Comptable Territorial.-  
DE ZUPPER.L.

